

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
COMMUNE D'HALLINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUIN 2015

L'an deux mille quinze le quatre juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances : à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel Prévost, Maire, après convocation en date du 27 mai 2015, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Membres Présents : MM Philippe Mathon, Géraldine Paque, David Lemanissier, Ingrid Vanpouille, Jean-Paul Rémond, Alexandra Chochoi, Nadine Duquesne, Christine Seillier, Charline Dufay, Paul Decroo, Annie Favière.

Membre excusé : M. Sylvain Gremont, M. Jacky Desquirez,

M. Yannick Dufossé a délégué son mandat à Mme Nadine Duquesne

Madame Alexandra Chochoi a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1* Adoption du précédent procès-verbal de la réunion de conseil municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 27 avril 2015 et signe les délibérations s'y rapportant.

2* PARC DAMBRICOURT – Convention opérationnelle avec l'E.P.F.

Pour la mise en œuvre du programme pluriannuel 2015/2019 de l'Etablissement Public Foncier, la CASO a signé une nouvelle convention cadre où figurait l'opération « Hallines-Château Dambricourt suite ». Afin d'assurer sa mise en œuvre, le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention opérationnelle avec l'E.P.F. du Nord – Pas de Calais.

3* Rue Auguste Goût – Réfection de chaussée

M. le Maire propose au conseil d'effectuer des travaux de réfection de voirie de la rue August Goût en même temps que ceux de la rue des Lauques pour diminuer les dépenses de cette opération. Le conseil confie la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude V2R. Cette opération sera financée comme celle de la rue des Lauques, par subventions et emprunt.

4* Mise en non-valeur des créances éteintes par jugements

Dans le cadre de l'effacement des dettes ou d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, la collectivité se doit de constater budgétairement l'irrecouvrabilité des créances et met en non-valeur les taxes d'assainissement pour un montant de 2 752.22 €.

5* Décision Modificative n°1

Le conseil municipal, vote la décision modificative n°1 :

- Augmentation de l'investissement de 160 000.00 € > opération travaux de réparation et de mise en sécurité de l'Eglise suite à la tempête.
- Mouvements de crédits à l'intérieur des sections (*c'est une diminution d'un chapitre pour augmentation d'un autre, donc aucune incidence dans l'équilibre budgétaire*) : comptes 011 et 65 : 5 000.00 € - comptes 21 et 26 : 1 400. 00 €.

6*CONTRATS AIDES - Modification du temps partiel des CAE

Le conseil municipal décide de passer les Contrats d'Accompagnement à l'Emploi à 24 heures semaine au lieu de 20 h semaine.

7* SMAGEA – Nomination d'un référent communal

Dans le cadre du renouvellement du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents 2017/2026, le conseil municipal nomme M. Paul Decroo pour représenter la commune au sein du SMAGEA.

8* Subvention aux associations non inscrites au B.P. 2015

Suite à une omission dans le budget primitif 2015, le conseil vote une subvention au Badminton club de 200 €.

9* Questions diverses :

a) Agence départementale d'Ingénierie

Le conseil municipal, à l'unanimité souscrit à l'adhésion de la CASO, à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Pas-de-Calais et nomme M. le Maire représentant de la commune d'Hallines au sein de cette agence. Celle-ci offre une assistance technique, juridique ou financière dans divers domaines tels que la voirie, la construction d'Ets publics, l'aménagement, l'eau....

10* Informations générales

a) Rapport d'analyse Ad 'AP

M. le Maire donne lecture du rapport d'analyse de la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad 'AP). C'est DPE HABITAT à Hesdin qui a été retenu.

b) Protocole de participation citoyenne dans le Département

Dans le cadre de la loi relative à la prévention de la délinquance, un protocole relatif à la mise en place de la participation citoyenne dans le département du Pas-de-Calais a été mis en place avec la sous-préfecture, les services de gendarmerie et la commune d'Hallines afin d'apporter une action complémentaire et de proximité à la gendarmerie. Suite aux réunions de quartiers, quelques référents bénévoles ont été nommés afin d'apporter une vigilance accrue de la commune.

c) Ecoles Artistiques – transfert de gestion à la CASO

L'ensemble des maires ont décidé de porter à l'échelle de l'agglomération, l'enseignement artistique : musique, danse et bientôt l'art dramatique qui sera organisé en 7 sites. Il offrira une qualité durable et une tarification unique et attractive pour les usagers des 25 communes de la CASO.

d) AUD – Commune nouvelle

M. le Maire informe l'assemblée que M. le Sous-Préfet de Saint-Omer viendra en mairie expliquer la Loi du 16 mars 2015 relative au regroupement de communes.

Afin de mieux comprendre cette loi, il remet au conseil municipal un dossier créé par l'agence d'urbanisme de Saint-Omer. Ce dossier expose de manière synthétique les principales dispositions introduites par cette Loi.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée.

La Secrétaire de séance,